

# Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **84 (1933)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **18.05.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

collaborer. Puisque le prix des grumes est directement proportionnel à celui des sciages, c'est ce dernier qu'il faut stabiliser tout d'abord. On a fait fausse route du côté de l'industrie du bois, en attribuant la cause des bas prix du bois au prix des grumes. C'est au prix des sciages qu'il faut s'en prendre et c'est lui qu'il faut assainir.

En manière de conclusion, nous estimons enfin que l'économie forestière et l'industrie du bois doivent collaborer intimement et non plus continuer à lutter; ce sera pour le plus grand bien de l'économie suisse du bois.

Après de longs applaudissements, prouvant à M. Winkelmann combien son remarquable exposé a été goûté, s'ouvre une discussion à laquelle prennent part MM. *Schmid*, président de l'Association suisse de l'industrie du bois, *D<sup>r</sup> Moser*, secrétaire du même groupement, *Schmid*, de *Wildeg*, *Bavier*, *Gonet*, *Käch*. L'industrie du bois se rallie entièrement au point de vue du conférencier. Elle déclare cependant ne point favoriser, dans les différentes parties du pays, des centres de prix bas.

On va ensuite visiter le dépôt de sciages de la maison *Fuchs & Cie*, importateurs de bois. — L'après-midi sera consacrée à la visite de la *Fabrique suisse de wagons et ascenseurs*, à *Schlieren*. — Nous reviendrons brièvement plus tard sur ces excursions.

(*A suivre.*)

*J. Barbey*, ing. forestier.

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

---

### Réunion annuelle de la Société forestière suisse, à Schwyz, les 20, 21 et 22 août.

Le dimanche, 20 août, vers le milieu de la journée, Schwyz vit débarquer dans ses murs quelque 110 forestiers venus de tous les coins du pays. Dès l'arrivée, l'organisation de la réunion s'annonça impeccable. A peine descendus du tram *Seewen-Schwyz*, les sociétaires se virent dotés d'une volumineuse enveloppe, où un premier sondage fit constater la présence de journaux locaux souhaitant la bienvenue en termes charmants, d'une carte de la région où devaient se dérouler les excursions, de publications illustrées présentant le pays de Schwyz sous toutes ses faces (et il en est de fort belles), d'une liste des participants, de la carte de fête-programme, d'un numéro d'ordre, etc. etc. A peine eûmes-nous le loisir de nous apercevoir que le temps boudait et se préparait à nous dispenser largement des ondées.

Dès 14 heures, les « archives schwyzoises » virent défiler, par groupes, les 110 congressistes, conduits par des guides aussi aimables que savants. L'après-midi, dès 16,15 heures, fut consacré à la *séance administrative*, qui eut lieu dans la salle du Grand Conseil (*Rathaus*). Le procès-verbal devant paraître *in extenso*, au prochain cahier, nous

passons sur les délibérations. Disons, par contre, le charme grave, mais non austère, de la salle du Conseil et de sa voisine, la salle du Tribunal cantonal, une perle de notre architecture intérieure suisse. Sous le regard de tant de landammans qui eurent nom *Reding*, *Aufdermaur*, *Schorno*, la Société forestière suisse passa deux heures dont les distractions ne furent pas absentes, tant le cadre invitait à s'échapper par la pensée vers un passé, où tous ces hommes carrés d'épaules, énergiques et calmes, dirigeaient les destinées du pays de Schwyz. M. le Conseiller d'Etat *Ruoss* présida les débats avec une autorité expéditive. M. l'inspecteur cantonal des forêts, *K. Knobel*, fit, en guise d'introduction à la course du lendemain, une très complète communication sur la « Corporation d'Oberallmeind ». Nous regrettons de ne pouvoir consacrer que quelques lignes à ce beau travail, qui paraîtra dans la « Zeitschrift ». Les origines du consortage d'Oberallmeind sont très antérieures à celles de la Confédération. Depuis les temps les plus reculés, tout ce qui n'était pas limité dans la cuvette, entourée par le Mythen, le Righi, les lacs des Quatre-Cantons et de Lowerz et le Rossberg (plus tard aussi les terres du haut du bassin de la Sihl et de l'Alp), était et est resté en grande partie la propriété des « Markgenossen », des consorts. Une lettre de l'empereur Henri VI., datée de Bâle et du 10 mars 1114, reconnaît l'existence de la corporation. Durant plusieurs siècles, l'abbaye d'Einsiedeln et le consortage se disputèrent la possession des hauts Sihl- et Alptal. Un arrangement intervint en 1350, grâce à l'arbitrage de l'abbé de Disentis, un d'Attinghausen.

Les consorts avaient des droits très étendus et coupaient le bois dont ils avaient besoin où ils l'entendaient, et cela, dans certaines parties, jusqu'au milieu du XIX<sup>me</sup> siècle. L'exportation des bois, par contre, était interdite sans autorisation spéciale. Très tôt, la mise à ban de certains boisés s'avéra nécessaire : elle s'inspirait beaucoup moins de la crainte d'une disette de bois que de la nécessité de protéger les habitants et les cultures contre l'effet dévastateur des chutes de pierres, des très fréquents glissements de terrain, de l'avalanche. C'était, à l'origine, la landsgemeinde qui prononçait la mise à ban; puis ce fut le « Landrat », plus tard le conseil de district. Depuis 1837, ce pouvoir est entre les mains d'un conseil corporatif.

Pendant sa période héroïque, Schwyz, dont les finances étaient très obérées, se mit à exporter, contrairement à ses anciens principes, beaucoup de bois. On tailla dur dans les réserves des vallées de la Sihl, de la Biber et d'Alp. Le bois partait, en bûches, au fil de l'eau et couvrait les besoins considérables de la ville de Zurich.

En 1798, la domination du vieux pays de Schwyz, devenu district, sur le reste du nouveau canton abolie, la corporation resta propriétaire de ses biens. En 1882, une partie de la propriété d'Oberallmeind fut répartie entre les communes : les forêts ne furent pas touchées. En 1874, M. *Th. Felber*, inspecteur corporatif, constate, dans un rap-

port, que les choses sont loin d'aller pour le mieux : les surexploitations compromettent l'avenir des boisés, le vol de bois est profondément ancré dans les mœurs. Depuis 1911, on ne répartit plus le bois, mais le produit de sa vente. Il est entendu que cela ne concerne pas le bois de construction. Les plans d'aménagement, au nombre de 12, prévoient actuellement une possibilité de 17.000 m<sup>3</sup>. Le rendement des forêts a été de 197.000 fr. en 1932. La corporation paie l'impôt pour 5.600.000 fr. (3.800.000 fr. au chapitre de forêts), soit 70.000 fr. au total. Par ses constructions de routes et ses subventions, elle n'a pas seulement amélioré la dévestiture de ses forêts, mais rendu de grands services à la généralité. En effet, cet Etat dans l'Etat a dépensé, de 1923 à 1932, 575.000 fr. pour des constructions de routes, 125.000 fr. pour des reboisements.

Vu le temps, la réunion familière prévue dans le jardin de l'Hôtel des Trois-Rois eut lieu sous couvert. Elle n'en fut pas moins gaie.

Le lendemain, à 7 heures, M. le landammann *Ruoss* ouvrait la seconde séance, dont les rapports de MM. *Bavier* et *Ammon* sur le « projet d'organisation du service forestier » devaient fournir le plat de résistance. Avant de donner la parole à ces orateurs, M. le président local souhaite la bienvenue aux forestiers suisses, de la part du pays et de la population de Schwyz. Il donne ensuite un aperçu succinct des conditions forestières de son canton. Schwyz a 21.345 ha de forêts, dont 30 ha de forêts domaniales, 130 ha appartenant aux communes, 16.985 ha aux corporations et 3050 ha de boisés privés. Le reste appartient aux cloîtres et aux C F F. Ce n'est que depuis 1910 que la coupe rase est définitivement abolie. Mais depuis lors, de grands progrès ont été réalisés : l'établissement des aménagements avance rapidement, les soins culturaux, autrefois négligés, sont faits avec soin. Pendant la dernière décennie, il a été procédé à la construction de 34 chemins forestiers — longs au total de 43.155 m — qui ont coûté 639.550 fr. et ont bénéficié d'une subvention fédérale de 158.865 fr. Pour pousser au développement du réseau de dévestiture, le Conseil d'Etat a promulgué deux décrets. Le premier autorise des coupes extraordinaires, dont la moitié doit être économisée au cours de la décennie suivante; le second prévoit que la possibilité sera en fonction des moyens de dévestiture et non pas fixe.

A l'issue de la séance, dont on trouvera un compte rendu détaillé dans le procès-verbal, M. le landammann *R. Sidler*, président du Conseil d'Etat schwyzois, prononça quelques aimables paroles de bienvenue et présenta une communication relative aux forêts domaniales. *Mademoiselle Knobel*, avec un art et un naturel parfaits, dit une pièce de vers d'inspiration forestière et d'un tour charmant. Cette production rencontra le plus vif succès. Enfin, M. *Hans de Reding*, syndic de Schwyz, apporta le salut des autorités communales. Le Chœur d'hommes, sous la direction du professeur *Lüönd*, prit également part à cette réception officielle.

L'après-midi se passa dans le cadre classique de Brunnen et de l'Axenstein. De Brunnen, sous la conduite de M. l'adjoint cantonal *K. Henggeler*, on visita un chemin nouvellement construit par la corporation d'Oberallmeind, dans sa forêt d'Ingenbohl, sise sur une pente en général douce, mais dans un terrain très coupé. Le matériel est de 215 à 295 m<sup>3</sup> à l'hectare; le massif porte les traces très visibles de la surexploitation, mais aussi des opérations judicieuses qui y ont été effectuées ces dernières années. Le chemin, long de 1746 m, a coûté 18.500 fr. et bénéficié d'un subside fédéral de 30 % et d'une subvention cantonale de 10 %. La société de développement de Brunnen a également pris 3000 fr. à sa charge. — A l'Axenstein, qui a un fort beau parc forestier, MM. *J. Fischer*, au nom du comité permanent, et le représentant de la corporation firent assaut de courtoisie. Puis ce fut la descente sur Schwyz, par Brunnen. Cet admirable coin de pays est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en vanter les beautés.

La soirée familière qui eut lieu lundi soir, à l'Hôtel Bären, restera dans la mémoire des participants. Elle fut en tous points réussie, grâce à l'excellente organisation de M. le professeur *Lüönd* et de l'aimable concours du «Chœur de dames» de Schwyz, de l'orchestre local et de jeunes comiques. M. *Th. Weber*, dans une de ces spirituelles improvisations dont il est coutumier et avec une verve quelque peu rabelaisienne, distribua très justement des fleurs . . . de rhétorique. Le bal qui suivit dura jusque tard dans la nuit. Contrairement à toute tradition, ce furent les danseurs qui arrêterent l'orchestre . . .

Le mardi 22, le temps, loin de se ranger, promettait un déluge, si bien que le programme de la matinée dut être légèrement modifié. On visita cependant les reboisements de *Wolfschachen*, qui sont liés avec des assainissements, puis le premier tronçon du chemin forestier Beugen-Hundwileren, dans les forêts du monastère d'Einsiedeln. Deux pères du couvent, l'auteur du projet d'Hundwileren et le frère de M. l'inspecteur cantonal des forêts de Lucerne, Knüsel, nous firent les honneurs de leurs forêts, de leur chemin et, au retour à Einsiedeln, du monastère. En cours de route, alors que la pluie va crescendo, MM. *Albisetti*, inspecteur fédéral, et *Henggeler* ont une discussion assez vive au sujet du type d'aqueduc adopté.

Pendant la collation de 10 heures, à Einsiedeln, MM. *Henggeler* et *Benziger*, inspecteur de la corporation de Binzen (Einsiedeln), nous renseignent sur les forêts du cloître et celles des corporations du district. Le monastère possède un domaine boisé de 623 ha, dont la possibilité est de 1540 m<sup>3</sup>. Binzen, la corporation la plus importante de la région, a 1100 ha de forêts, avec un matériel de 215.000 m<sup>3</sup> (1924). M. *Eberli*, conseiller national, au nom de la corporation de Bennau, souhaite la bienvenue aux congressistes. M. le président du comité permanent, *O. Furrer*, remercie, en termes excellents, tous ceux qui ont coopéré à l'organisation de la réunion de 1933, en particulier M. l'inspecteur cantonal *Knobel*, qui en fut l'âme.

Sous la conduite de M. le professeur *Bernhard*, l'après-midi fut consacré à la visite de l'emplacement du futur lac artificiel de l'Etzel, qui aura 8,5 km de long, 2,5 km de large et une profondeur maxima de 25 m. Un mur de 28 m de hauteur, d'un volume de 25.000 m<sup>3</sup> et de 124 m de long formera le barrage. Des 800 parcelles qui seront submergées, 14 % sont improductives, 45 % de qualité très médiocre (tourbières et mauvais pâturage). Les bâtiments et les domaines qui seront engloutis sont reconstitués à la périphérie du lac. Le sol a été racheté à des corporations; les constructions sont du type le plus pratique et le plus moderne. L'entreprise devra, en outre, construire 28 km de nouveaux chemins et deux grands viaducs.

La clôture de la réunion eut lieu à Schwyz, à l'Hôtel Rössli, à l'issue d'un plantureux dîner. On entendit MM. *Furrer*, *Knobel*, *Grivaz* et *H. Müller*, ces deux derniers parlant au nom de la Suisse française et italienne. Jaloux des droits du romanche, M. *Janett* prit également la parole. M. *Grivaz*, se faisant l'interprète des dix Vaudois présents, forma le vœu que l'assemblée annuelle de 1934, à Lausanne, ait le succès de celle de Schwyz et que les forestiers suisses y affluent nombreux.

*Eric Badoux.*

---

## COMMUNICATIONS.

---

### Un érable à 2260 m d'altitude.

A *Bas-Combaz*, au-dessus de Verbier, dans la vallée de Bagnes, la commune de Bagnes exécute, depuis 20 ans environ, des travaux de défense contre les avalanches, comprenant le reboisement du pâturage de Bas-Combaz. La limite supérieure de la forêt se trouve, dans cette vallée, à 2200 m, mais elle a été fortement abaissée par les bergers pour obtenir des pâturages, tant que la forêt aujourd'hui ne dépasse guère 2050 à 2100 m. A Bas-Combaz, il y a une zone, entre 2050 m et 2300 m, complètement dépourvue de végétation forestière spontanée. Les plantations exécutées depuis 20 ans prospèrent bien, en ce qui concerne l'arolle, jusqu'à une altitude de 2200 m. Pour le mélèze, par contre, il y a de grands déchets. Ceux qui subsistent n'ont pas de belles formes, sont souvent rabougris et avec cime élargie. L'effet de la provenance des graines commence à se faire sentir.

Les seules essences ligneuses croissant spontanément dans cette zone d'ancien pâturage sont : trois petits arolles au-dessus de la baraque des ouvriers (à 2230 m), des nerpruns rupestres (*Rhamnus rupestris* = *Rh. pumila*) (à 2240 m) et, chose étrange, un érable sycamore, à 2260 m. Cette essence, qui ne dépasse guère 1850 m (Tessin, 1615 m [Bettelini]; Grisons, 1850 m [Hager]; Oberland bernois, 1880 m [Hess]; Vaud, 1870 m [Hess]), atteint ici une altitude tout à fait extraordinaire.